



Delmas, le 11 novembre 2025

Dr. Patrick Pélissier
Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
En ses bureaux. -

Objet : Mise en place urgente du Conseil d'Administration de l'École de la Magistrature (EMA)

Monsieur le Ministre,

L'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH), en sa qualité d'institution œuvrant pour la défense et la promotion des droits humains, et particulièrement engagée dans le renforcement de la gouvernance judiciaire, a l'honneur de vous adresser la présente correspondance afin d'exprimer ses vives préoccupations concernant la situation institutionnelle de l'École de la Magistrature (EMA).

Depuis sa création, l'EMA ne bénéficie toujours pas de la mise en place de son organe de gouvernance statutaire, en l'occurrence le Conseil d'Administration, pourtant prévu par la **Loi du 27 novembre 2007 portant création, organisation et fonctionnement de ladite École**.

L'OCNH tient à rappeler que ce Conseil d'Administration ne constitue pas une simple instance consultative. Il s'agit d'un organe multisectoriel essentiel, chargé d'assurer : l'indépendance pédagogique et budgétaire de l'École, la qualité et la pertinence de la formation des magistrats, ainsi que la conformité des programmes et pratiques aux exigences de la loi et aux standards internationaux en matière de formation judiciaire.

Monsieur le Ministre, il est d'autant plus urgent d'intervenir que l'EMA, unique voie d'accès à la magistrature depuis la réforme, est dirigée par un Directeur général par intérim depuis plus de quatorze (14) ans. Cette situation de provisoire permanent est contraire aux principes de bonne gouvernance administrative et compromet la stabilité, la transparence et la crédibilité d'une institution stratégique pour l'avenir de la justice haïtienne.

Au regard des dispositions de la Loi du 27 novembre 2007, l'OCNH vous exhorte respectueusement à initier sans délai les démarches nécessaires à la mise en place effective du Conseil d'Administration de l'EMA, en concertation avec les entités concernées, notamment : le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), les représentants des Barreaux, et les représentants de la société civile prévus par la loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées, ainsi que de notre engagement indéfectible en faveur d'une justice haïtienne forte, indépendante et intègre.


Me. Camille OCCIUS
Directeur Exécutif

4, Delmas 60 (Musseau), Port-au-Prince, Haïti
(- 509) 2943-2323 / 3628-8142
ocnh109@gmail.com
www.ocnh.org

